

Image not found or type unknown



Ag des copropriétés. mises à l'ordre du jour.

Par **lurbe**, le **20/03/2011** à **20:10**

Bonjour,

Notre syndic nous affirme que ne peuvent être mises à l'ordre du jour par LR que des sujets nécessitant un vote; quid de sujets comme l'absence d'entretien des parties communes, l'occupation de certaines parties communes par des véhicules, etc..et qui ne nécessitent pas de vote. MERCI.